



Epidémie de Zika



Le ZIKA

Le ZIKA est un virus qui se transmet principalement à l'homme par l'intermédiaire d'une piqûre du moustique du genre *Aedes* (dont le moustique tigre) et dans certains cas par voie sexuelle.

Son nom vient d'une forêt tropicale en Ouganda où la première infection a été décrite sur un singe.

C'est aussi le nom de la maladie transmise qui fait partie de la famille des arboviroses.

Les symptômes

La maladie transmise provoque peu de symptômes dans la majorité des cas. Ceux rencontrés évoquent un syndrome grippal (fièvre modérée, maux de tête, fatigue, courbatures) avec des éruptions cutanées qui se manifestent dans les 3 à 12 jours suivant la piqûre par le moustique. Le Zika peut également donner une conjonctivite, une douleur derrière les yeux, ainsi qu'un gonflement des mains ou des pieds.

Complications

Des complications neurologiques peuvent survenir, dont le syndrome de Guillain-Barré (SGB), incitant à une vigilance spécifique en cas d'épidémie.

Les traitements

Il n'existe pas de vaccins ni de traitement spécifique pour le Zika.

La prise d'aspirine et/ou d'anti inflammatoire n'est pas recommandée pour cette maladie.

Bien s'hydrater favorise la guérison

Votre médecin traitant peut vous prescrire un traitement en fonction des symptômes présentés (antalgique...)

L'évolution est le plus souvent favorable avec une guérison spontanée en 2 à 7 jours.

Recommandations pour les femmes enceintes

Les femmes enceintes risquent de transmettre le virus au fœtus.

Des malformations congénitales du système nerveux ont été constatées chez les nouveaux nés. Le virus pourrait être à l'origine d'une malformation sévère, la microcéphalie, responsable d'un retard mental irréversible.

L'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que le Haut Conseil de la Santé Publique préconisent donc que les femmes enceintes, dès le premier trimestre, évitent tout rapport sexuel non protégé avec un partenaire présentant des signes cliniques évocateurs de Zika, ou porteur de l'infection, ou venant d'une zone à risque d'épidémie.



Parlez-en avec votre médecin pour définir la durée de protection recommandée.

L'épidémie de virus Zika a sévi lourdement en 2016 dans la zone Antilles-Guyane incitant la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de prise en charge des frais de santé pour les femmes enceintes et les nouveau-nés ayant contracté une infection congénitale par le virus Zika. Cependant ces mesures ont pris fin au 15/06/2019.

Le suivi des femmes enceintes est désormais pratiqué dans les conditions de droits communs de l'assurance maladie maternité. Mais le Haut Conseil de la Santé Publique, dans son avis du 21 décembre 2017, a précisé les examens nécessaires au suivi médical des nouveau-nés ayant contracté une infection congénitale par le virus Zika ainsi que les enfants ayant des symptômes après leur naissance et jusqu'à leur sixième anniversaire :

- > Examens de sérologie,
- > Bilan neurologique,
- > Examen du fond d'œil,
- > Bilan auditif,
- > Consultation médicale de suivi.

Toutefois si les parents se trouvent en difficulté financière pour les frais restant à leur charge (y compris les transports pour se rendre aux consultations de suivi en établissement hospitalier), ils peuvent effectuer une demande de prestations supplémentaires (soumise à conditions de ressources).

La lutte contre les moustiques est l'affaire de tous

Le ministère des Affaires Sociales et de la Santé recommande aux personnes résidant dans des zones à risque d'adopter un certain nombre de mesures visant à prévenir toute prolifération et piqure de moustiques :

- > Détruire les larves de moustiques en vidant l'eau stagnante, soucoupes pot de fleurs, gouttières...
- > Se protéger des piqures de moustiques, en portant des vêtements longs et amples,
- > Utiliser des répulsifs cutanés ou textiles adaptés et recommandés en fonction de l'âge ; demander conseil à votre pharmacien (il existe une prise en charge possible par la [CNMSS](#) des répulsifs lors des mutations outre-mer),
- > Protéger l'habitat : moustiquaires, diffuseurs électriques, débroussaillage des alentours...

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Consultez [le site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#) ↗
- ▶ Consultez [le site de l'Institut Pasteur](#) ↗